



Partie 1

La description du territoire



Agence de gestion intégrée des ressources

1030, bd Vézina - Dolbeau-Mistassini - Québec - G8L 3K9

Tél: 418-276-0022 poste 111 - Téléc: 418-276-0623 - Courriel: agir@cldmaria.qc.ca

Table des matières

Table des matières	1
Liste des tableaux	2
Liste des figures	3
Partie 1 La description du territoire	4
1.1 Les divisions administratives	4
1.2 Les composantes naturelles	7
1.2.1 Le système hiérarchique de classification du territoire du MRN	7
1.2.2 Le climat des unités de paysage régional	8
1.2.3 Le relief des unités de paysage régional	8
1.2.4 Les dépôts de surface	9
1.2.5 Les catégories de terrain	9

Liste des tableaux

<i>Tableau 1. Le résumé des divisions administratives du territoire.....</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 2. Les bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 25-03.</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 3. Le système hiérarchique de classification du territoire.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 4. Le climat des unités de paysage régional.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 5. Le relief des unités de paysage régional.</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 6. Les catégories de terrain du territoire et leur superficie.</i>	<i>12</i>

Liste des figures

<i>Figure 1. La localisation du territoire.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2. Les divisions administratives.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 3. Le relief.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 4. Les dépôts de surface.....</i>	<i>11</i>

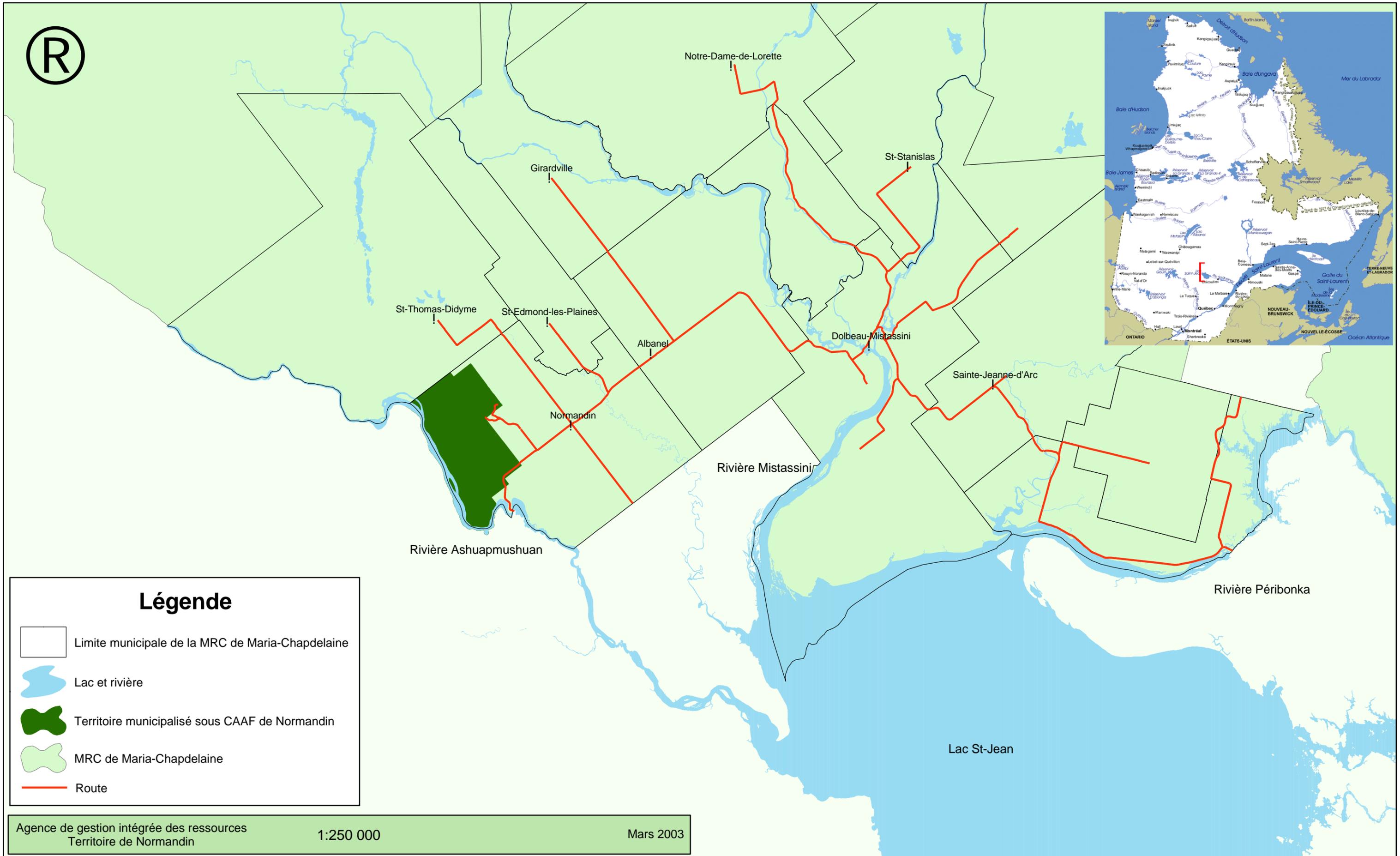
Partie 1 La description du territoire

1.1 Les divisions administratives

Le territoire qui fait l'objet de ce plan est situé à l'ouest de la municipalité de Normandin elle-même située au nord du Lac-St-Jean (Figure 1). La particularité de ce territoire forestier est d'être à la fois sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et inclus à l'intérieur des limites de la municipalité en question (Tableau 1 et Figure 2). Ce territoire de 5 533 hectares est inclus dans l'unité de gestion 25, gérée par le bureau de St-Félicien du ministère des Ressources naturelles. Il est inclus dans une seule aire commune (25-03) gérée par le principal bénéficiaire, la compagnie Abitibi-Consolidated (Tableau 2). Le territoire y occupe une superficie marginale dans de 5 533 hectares sur les 2,24 millions de l'aire commune. Au niveau faunique, mentionnons qu'il est inclus dans la zone de chasse et de pêche 18 (région Saguenay-Lac-St-Jean) et en quasi totalité dans l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 49 qui est une zone sans territoire de piégeage. L'UGAF 50 (réserve à castor de Roberval) touche de façon marginale au territoire de Normandin et le piégeage n'y est permis qu'aux Montagnais de la réserve de Mashteuiatsh. La rivière Ashuapmushuan fait partie de l'aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean. La corporation LACTivité pêche est gestionnaire de la pêche sur ce territoire faunique et un droit d'accès annuel ou journalier émis par cet organisme est nécessaire afin de pêcher dans cette rivière. La pêche n'y est cependant permise que de la fin mai jusqu'à la fin du mois de juin. Voici un tableau résumant les principales divisions administratives.

Tableau 1. Le résumé des divisions administratives du territoire.

Statut du territoire	Territoire municipal sous CAAF
Superficie (ha)	5 533
Municipalité	Normandin (92040)
Municipalité Régionale de Comté	de Maria-Chapdelaine (920)
No. l'unité de gestion (MRN)	25 (St-Félicien)
No. des aires communes	25-03
No. des feuillets cartographiques	32A15SE - 32A15NE
No. de l'inventaire décennal	Troisième
Zone de pêche et de chasse	18
Unités de gestion des animaux à fourrure	49 et 50
Autre territoire faunique	Aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean



Légende

-  Limite municipale de la MRC de Maria-Chapdelaine
-  Lac et rivière
-  Territoire municipalisé sous CAAF de Normandin
-  MRC de Maria-Chapdelaine
-  Route

Agence de gestion intégrée des ressources
Territoire de Normandin

1:250 000

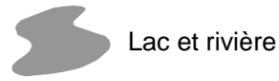
Mars 2003

Figure 1
La localisation du territoire



50

Légende



Lac et rivière

Aire commune



25-01



25-02



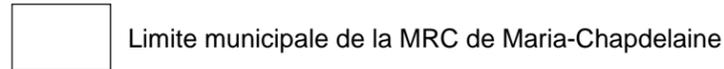
25-03



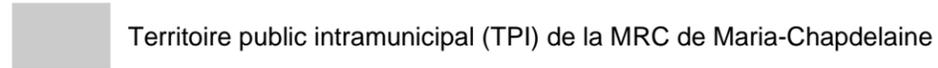
27-02



MRC de Maria-Chapdelaine

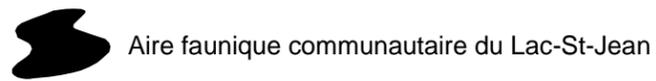


Limite municipale de la MRC de Maria-Chapdelaine

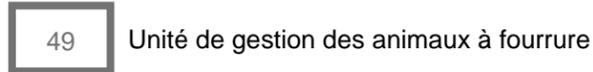


Territoire public intramunicipal (TPI) de la MRC de Maria-Chapdelaine

Territoire municipalisé sous CAAF de Normandin



Aire faunique communautaire du Lac-St-Jean



49

Unité de gestion des animaux à fourrure

St-Thomas-Didyme

St-Edmond-les-Plaines

Albanel

Normandin

Notre-Dame-de-Lorette

St-Stanislas

49

Dolbeau-Mistassini

47

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources
sur le territoire forestier de Normandin

Tableau 2. Les bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 25-03.

Aire commune	UA ¹	Bénéficiaire	No. d'usine	Essences	Volume annuel (m ³)
025-03	210	Bowater Mitis inc. (Girardville)	025 1 010	Sab-Ép-Pig-Mél	34 000
	209	Bowater Produits forestiers du Canada inc. (St-Félicien)	025 1 006	Sab-Ép-Pig-Mél	12 000
	205	Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Chibougamau)	025 1 008	Sab-Ép-Pig-Mél	627 000
	206	Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Girardville)	025 1 001	Sab-Ép-Pig-Mél	613 000
	207	Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (La Doré)	025 1 009	Sab-Ép-Pig-Mél	374 500
	208	Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (St-Thomas)	025 1 007	Sab-Ép-Pig-Mél	390 000
	226	Industries manufacturières Mégantic inc.	051 1 035	Bouleau à papier	550
				Peuplier	1 900
				Total	2 450
	191	Louisiana-Pacifique Canada, division Québec (Chambord)	022 0 001	Feuillus durs	27 000
				Peuplier	66 000
				Total	93 000
	386	Pan-O-Starr inc.	025 1 014	Feuillu dur	8 000
	212	Scierie Raymond Poirier inc.	025 1 013	Peuplier	16 900
204	Scierie Thomas-Louis Tremblay inc.	024 1 001	Feuillu dur	51 000	
382	Stella-Jones inc. (Albanel)	025 2 015	Pin gris	4 500	

¹ Unités d'aménagement

1.2 Les composantes naturelles

1.2.1 Le système hiérarchique de classification du territoire du MRN

Le système hiérarchique de classification écologique du MRN permet de positionner le territoire forestier de Normandin selon la distribution de sa végétation par rapport à l'ensemble du territoire québécois. Les paysages sont délimités à partir des éléments qui structurent le paysage (géologie, relief, altitude, dépôts de surface et hydrographie) et ceux à caractère indicateur du climat (végétation potentielle et répartition de certaines espèces d'arbres). Voici la position du territoire dans le système hiérarchique de classification du territoire (Tableau 3) tel que réalisé par le ministère des Ressources naturelles (Robitaille, 1998).

Tableau 3. Le système hiérarchique de classification du territoire.

Zone de végétation	Tempérée nordique
Sous-zone de végétation	Forêt mélangée
Domaine bioclimatique	Sapinière à bouleau jaune
Sous-domaine bioclimatique	de l'est
Région écologique	Plaine du Lac-St-Jean et du Saguenay – (4e)
Sous-région écologique	Plaine du Lac-St-Jean et du Saguenay – (4e-t)
Unité de paysage régional	Plaine du Lac-St-Jean – (60)
District écologique	Plaine du Lac Dufferin – (P003)

1.2.2 Le climat des unités de paysage régional

Les unités de paysage régional sont organisées en fonction des variables biophysiques qui caractérisent les écosystèmes. L'organisation et la nature de celles-ci conditionnent la distribution et la croissance de la végétation. Les variables climatiques des unités de paysage du territoire à l'étude sont ainsi présentées au (Tableau 4).

Tableau 4. Le climat des unités de paysage régional.

Élément climatologique	Unité de paysage régional
	60 – Plaine du Lac-St-Jean
Température annuelle moyenne	2,5 °C
Degrés-jours de croissance	2 200 °C
Longueur de la saison de croissance	de 160 à 170 jours
Indice d'aridité ¹	de 125 à 200
Précipitation annuelle moyenne	de 800 à 1 000 mm
Couvert neigeux	de 200 à 300 cm
Fraction nivale ²	30%

¹ Nombre annuel moyen de mois où l'on observe des déficits hydriques dans les sols multiplié par 100.

² Proportion de la précipitation annuelle moyenne qui tombe sous forme de neige.

1.2.3 Le relief des unités de paysage régional

Les principales caractéristiques de l'unité de paysage régional sont présentées au Tableau 5. L'unité de paysage régional Plaine du lac St-Jean correspond à la cuvette du lac St-Jean et forme une plaine légèrement ondulée dont l'altitude moyenne n'atteint pas 15 mètres. Les seuls éléments du relief sont le ravinement de la plaine argileuse, principalement au sud du lac St-Jean, et quelques affleurements

rocheux. Sur le territoire de Normandin, les seuls éléments de relief sont les dunes de sables. Elles ont été mises en place par la vent suite à la dernière déglaciation et entourent souvent de grandes tourbières ombrotrophes aussi appelées bogs (Figure 3).

Tableau 5. Le relief des unités de paysage régional.

Élément topographique	Unité de paysage régional
	60 – Plaine du lac St-Jean
Altitude moyenne	151 m
Pente moyenne	1 %
Amplitude moyenne	13 m
Dénivellation absolue	17 m/km

1.2.4 Les dépôts de surface

Le territoire de Normandin est recouvert à 80 %, à parts égales, de deux types de dépôts de surface fortement liés l'un à l'autre : les dépôts éoliens et les dépôts organiques (Figure 4). L'autre type de dépôts d'importance est les dépôts fluvioglaciaires qui recouvrent 16 % du territoire dans une zone située entre les deux dépôts précédents et la rivière Ashuapmushuan. Tout comme pour les dépôts éoliens, ceux-ci sont constitués de sable, ce qui fait que plus de la moitié du territoire forestier de Normandin est recouvert de dépôts de surface permettant la culture du bleuet.

1.2.5 Les catégories de terrain

On distingue quatre grandes catégories de terrains sur le territoire forestier de St-Edmond-les-Plaines. Les plus étendues sont les terrains forestiers productifs qui regroupent les territoires à vocation forestière, c'est-à-dire les forêts naturelles et les plantations produisant un minimum de 30 m³ de matière ligneuse à l'hectare (10 cm au DHP et plus) en moins de 120 ans. Ceux ne répondant pas à ces conditions sont classés comme étant forestiers improductifs. Ils sont constitués principalement par des tourbières (dénudés humides) et des aulnaies. Les terrains avec une pente supérieure à 40 % sont exclus de la possibilité forestière des CAAF des compagnies forestières. Pour cette raison, le Tableau 6 présente les terrains forestiers productifs avec une pente supérieure à 40 % séparés des autres terrains forestiers productifs. Les terrains à vocation non forestière regroupent ceux où la production de matière ligneuse est nécessairement ou provisoirement exclue, parce qu'ils sont affectés à d'autres fins. Les étendues

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources
sur le territoire forestier de Normandie

Figure 3. Le relief.

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources
sur le territoire forestier de Normandie

Figure 4. Les dépôts de surface.

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources
sur le territoire forestier de Normandin

d'eau regroupent les lacs, les rivières ainsi que les sites inondés. La rivière Ashuapmushuan compte pour 91 % de la superficie en eau de Normandin qui ne possède pas de lac d'importance.

Tableau 6. Les catégories de terrain du territoire et leur superficie.

Vocation	Superficie (ha)	Pourcentage du territoire
Terrain forestier productif (pente de 0 à 40 %)	2 963	54 %
Terrain forestier productif (pente de 41 % et plus)	0	0 %
Terrain forestier improductif	1 954	35 %
Terrain à vocation non forestière	18	< 1 %
Étendue d'eau	598	11 %
Superficie totale	5 533	100 %